

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de décembre deux mille neuf (7 décembre 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Lecture et adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Adoption des comptes fournisseurs

5. Engagements de crédits – Décembre 2009

6. Politique de rémunération – Cadres du service incendie

7. Service incendie - Nomination Lieutenant et inscription à la formation Pompier 2 section 1

8. Mérite MMQ en gestion de risque – Autorisation de dépense

9. Octroi de contrat – Déneigement des bornes-fontaines sèches et autres

10. Projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Directive de changement GC-05

11. Projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Directive de changement GC-07

12. Projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Directive de changement GC-08

13. Octroi de contrat – Firme d'ingénieurs – Projet domiciliaire rue des Seigneurs Phase IV

14. Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

15. Carrefour Action municipale et famille – Nomination d'un responsable des questions familiales et/ou des aînés

16. COMBEQ – Adhésion 2010

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Claude Grenier – Extraction de sable et d'argile

18. Autorisation des Scouts – Campagne de financement pour l'année 2010

19. Octroi de contrat – Entretien des espaces verts publics

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

20. Octroi de contrat – Entretien des terrains de loisirs
 21. Réseau Biblio – Nomination des représentants des bibliothèques
 22. Autorisation de signataires – Contrat de soutien technique informatique pour les bibliothèques
 23. Le Stéphanois - Renouvellement de contrat pour l'année 2010
 24. Octroi de contrat – Déneigement du secteur Lac Robert
 25. Abrogation de la résolution 2009-11-394 concernant l'appel d'offres pour l'entretien paysagers
 26. Varia
 - 26.1 Motion de félicitations – Organismes des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité
 - 26.2 Motion de félicitations – Patricia Landry – Athlète féminine internationale
 - 26.3 Appui – Projet structurant des Bayous de St-Barthélemy
 - 26.4 Octroi de contrat – Études géotechniques – Développement domiciliaire R. Pellerin
 - 26.5 Nomination d'un pompier – Dave Carrier
 - 26.6 Embauche de chauffeurs occasionnels sur appel
 - 26.7 FQM – Formation des élus – Modules 1 et 2
 - 26.8 Inscription formation ADMQ
 - 26.9 Appel d'offres – Services professionnels d'un architecte – Projet de construction de l'hôtel de ville
- Période de questions
27. Levée de l'assemblée

2009-12-411

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire fait une rétrospective des faits qui ont marqué l'année 2009.

En effet, l'année 2009 est certes une année qui a été remplie de différents dossiers dont plusieurs d'entre eux resteront dans nos archives.

Dans un premier temps, nos Fêtes du 150^e qui ont connu un très grand succès et c'est tout à l'honneur du comité organisateur.

Nous avons aussi conclu la signature de la convention collective de nos employés syndiqués jusqu'en décembre 2014, on se rappellera qu'elle était échue depuis décembre 2006.

Du côté des travaux publics, nous avons repris les travaux de déneigement par nos employés des travaux publics et procédé au renouvellement de nos équipements des travaux publics pour un montant de 975 000 \$, soient un camion 6 roues, deux déneigeuse (10 roues), une niveleuse, une chargeuse et une souffleuse. Nous avons effectué l'embauche du directeur technique. La mise à niveau des infrastructures d'eau potable, phase II a actuellement cours aux réservoirs des rues des Pins et Bellemare. Nous avons aussi procédé à la réfection d'une partie du 5^e rang et rechargé la côte du rang des Grès.

Sur le plan de l'urbanisme et de l'environnement, l'inventaire des fosses septiques du territoire de la municipalité a été réalisé. Nous avons suivi de près le dossier de l'eau

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

contaminée au 4^e rang. Enfin, nous sommes à finaliser la refonte du plan d'urbanisme qui devrait vous être présenté en début d'année.

En ce qui a trait aux loisirs, nous avons procédé à l'aménagement de nouveaux parcs, soient le parc de la Terrasse et celui derrière la caserne près des terrains de soccer. Nous avons aussi traité le dossier du secteur Saint-Thomas concernant la bibliothèque, la patinoire et la base de plein air.

Aussi, nous avons travaillé le dossier de notre nouvel hôtel de ville qui devrait se concrétiser en début d'année 2010.

Il en profite aussi pour féliciter les organisateurs des activités dans le cadre des fêtes du 150^{ième}.

- Monsieur Jean-Guy Boisvert pour l'exposition de photos, les 21 et 22 novembre;
- Monsieur Gaston Mélançon pour le concert à l'église par le groupe CODA, le 29 novembre;
- Monsieur René Grenier pour le souper des Bénévoles, le 22 novembre;
- Comité organisateur des Fêtes du 150^e pour le cahier souvenir du 150^e.

Enfin, il félicite madame Patricia Landry pour sa nomination à titre d'Athlète féminine au niveau international au gala Sport Québec.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et des séances extraordinaires du 23 et du 24 novembre 2009 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2009-12-412

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et des séances extraordinaires du 23 et du 24 novembre 2009 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-12-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-12-413

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 07-12-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Adoption des comptes fournisseurs

2009-12-414

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2009 totalisant 89 021,06 \$.

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 30 novembre 2009 au montant de 116 162,88 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-12-415

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources Humaines inc. pour un montant de 3 488,41 \$ incluant les taxes pour les frais honoraires professionnels relatif à l'embauche d'un directeur technique (factures 2663 et 2661).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Pro-B – Travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable phase II - Décompte # 2

2009-12-416

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suivant la recommandation de Consultants Mesar, le paiement à Groupe Pro-B pour un montant de 241 870,16 \$ incluant les taxes pour les travaux exécutés au 30 novembre 2009 relatifs à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable – Phase II (2009-10-338).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Laboratoires Shermont – Réservoir rues Bellemare et des Pins

2009-12-417

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Les Laboratoires Shermont pour un montant de 3 823,35 \$ incluant les taxes pour les honoraires de laboratoire pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable aux réservoirs Bellemare et des Pins. (2009-11-382).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants Mesar – Honoraires professionnels – Surveillance travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2009-12-418

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Consultants Mesar pour un montant de 10 728,21 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels relatifs à la surveillance chantier et bureau du projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II. (2009-10-347).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

Consultants Mesar – Assistance technique

2009-12-419

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Consultants Mesar pour un montant de 2 407,62 \$ incluant les taxes les honoraires professionnels relatifs à l'assistance technique pour l'infiltration d'eau sur la Place J.-Arthur-Lemire (Facture 33975).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Infoteck – Achat d'un ordinateur et d'une imprimante laser

2009-12-420

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Infoteck pour un montant de 3 016,75 \$ incluant les taxes pour l'achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour le directeur technique. (facture 81796).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc. – Honoraires professionnels – Développement domiciliaire R. Pellerin

2009-12-421

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à BPR-Infrastructure inc. pour un montant de 3 160,50 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels relatifs au projet domiciliaire R. Pellerin. (résolution 2009-11-396).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Québec Municipal – Adhésion 2010

2009-12-422

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Québec Municipal pour un montant de 564,38 \$ incluant les taxes l'adhésion 2010 à Québec Municipal. (facture 00623-2010).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Technic Alarme – Renouvellement 2010

2009-12-423

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Technic Alarme pour un montant de 203,18 \$ incluant les taxes pour le renouvellement du branchement au central d'alarme pour l'année 2010. (facture 33572).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des chefs en sécurité incendie – Renouvellement 2010

2009-12-424

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Association des chefs en sécurité incendie pour un montant de 208,82 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de la cotisation pour l'année 2010. (facture 1744).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. – Renouvellement contributions 2010

2009-12-425

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc pour un montant de 20 576,09 \$ incluant les taxes pour le renouvellement des contributions pour les bibliothèques pour l'année 2010. (factures 14972 et 14934).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Engagements de crédits – Décembre 2009

2009-12-426

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Protection incendie – Nouveaux insignes	809 \$
Réparation coulée rue Anselme-Bourassa	5 300 \$
Total	6 109 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Politique de rémunération – Cadres du service incendie

ATTENDU la politique de rémunération des cadres du service incendie de Saint-Étienne-des-Grès préparé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en date du 7 décembre 2009;

2009-12-427

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la Politique de rémunération des cadres du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès en date du 7 décembre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Service incendie - Nomination Lieutenant et inscription à la formation Pompier 2 section 1

2009-12-428

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Martin Milot lieutenant du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès. Il est de plus résolu d'autoriser son inscription à la formation Pompier 2, section 1 au montant de 563 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Mérite MMQ en gestion de risque – Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT le prix de 10 000 \$ obtenu dans le cadre du Mérite MMQ en gestion de risque par le Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès:

2009-12-429

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat de 14 chapeaux Bullard ainsi qu'une caméra thermique pour un montant total de 11 508,18 \$ incluant les taxes chez Services Techniques Incendie Provincial inc (soumission 7932).

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Déneigement des bornes-fontaines sèches et autres

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes-fontaines sèches et de la bibliothèque de Saint-Thomas sont en général donné à contrat à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les mêmes entrepreneurs le font à chaque année et que les prix demandés sont sensiblement les mêmes que l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en trouve satisfaite;

2009-12-430

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats aux mêmes entrepreneurs aux montants suivants, incluant les taxes :

Endroits	Entrepreneurs	Montant
Borne-fontaine sèche du Lac des Érables	Claude Grenier	248,32 \$
Borne-fontaine du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	Ferme Claude Isabelle	677,25 \$
Bibliothèque de St-Thomas	Ferme Marcouiller	846,56 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Directive de changement GC-05

CONSIDÉRANT la directive de changement GC-05 déposée par l'entrepreneur en date du 30 novembre 2009 concernant de la vibration à la station des Pins;

2009-12-431

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la directive de changement GC-05 soumise par Groupe Pro-B relativement au projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable phase II au montant de 2 062,64 \$ en plus des taxes. La directive de changement GC-05 datée du 30 novembre 2009 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer la directive de changement pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Directive de changement GC-07

CONSIDÉRANT la directive de changement GC-07 déposée par l'entrepreneur en date du 16 novembre 2009 concernant le remplacement d'une vanne de 75mm à la station de pompage Bellemare;

2009-12-432

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la directive de changement GC-07 soumise par Groupe Pro-B relativement au projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable phase II au montant de 934,00 \$ en plus des taxes. La directive de changement GC-07 datée du 16 novembre 2009 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

reproduite. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer la directive de changement pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Directive de changement GC-08

CONSIDÉRANT la directive de changement GC-08 déposée par l'entrepreneur en date du 19 novembre 2009 concernant le colmatage du mur mitoyen des cellules du réservoir des Pins;

2009-12-433

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la directive de changement GC-08 soumise par Groupe Pro-B relativement au projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable phase II au montant de 15 694,74 \$ en plus des taxes. La directive de changement GC-05 datée du 19 novembre 2009 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer la directive de changement pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Firme d'ingénieurs – Projet domiciliaire rue des Seigneurs Phase IV

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la préparation des plans et devis pour le projet domiciliaire de la rue des Seigneurs Phase IV;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Dessau	31 000 \$
Consultants Mesar	47 300 \$
Génivar	29 400 \$
Pluritec	22 000 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

2009-12-434

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la préparation des plans et devis pour le projet domiciliaire de la rue des Seigneurs Phase IV à la firme Pluritec pour un montant de 22 000 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du *Code municipal* pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

2009-12-435

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2010 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total d'opération est estimé à 301 241 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 246 849 \$ et que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 9 808 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Carrefour Action municipale et famille – Nomination d'un responsable des questions familiales et/ou des aînés

2009-12-436

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme madame Francine Boulanger responsable des questions familiales et/ou des aînés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. COMBEQ – Adhésion 2010

2009-12-437

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillée et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise Mme Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et environnement à adhérer, pour l'année 2010, à la COMBEQ pour un montant de 287,83 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Claude Grenier – Extraction de sable et d'argile

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole d'une partie des lots 2 732 071 et 2 544 501 situé dans la zone Af-12;

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que l'usage relié à l'extraction de sol n'est pas autorisé dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 15.3, mais qu'une décision

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

antérieure de la CPTAQ portant le numéro 248712 avait autorisé le prélèvement de buttes de sable et d'argile sur une superficie approximative de 5.25 hectares;

CONSIDÉRANT que les travaux de prélèvement ne sont pas terminés et qu'il reste encore une superficie approximative de 2,75 hectares pour l'extraction;

CONSIDÉRANT que l'espace visé a un potentiel agricole moyen, soit de classe 4 et 5;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins. De plus, le fait d'enlever les buttes augmenterait les superficies en culture ;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande vise uniquement l'aplanissement des buttes au niveau du sol environnant et qu'il n'y aura pas d'excavation au dessous de ce niveau et que ce site ne servira pas au dépôt de d'autres matières que celles prélevées sur le site;

2009-12-438

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Bopulanger et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve le projet monsieur Claude Grenier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation des Scouts – Campagne de financement pour l'année 2010

2009-12-439

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2008-2009 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates
Collecte de bouteilles et de cannettes	9 janvier 2010 et 24 avril 2010
Vente de calendriers	Septembre 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Entretien des espaces verts publics

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien des espaces verts publics pour les années 2010,2011 et 2012;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Les Entretiens d'Espaces verts Stéphanois	27 999,99 \$
Pépinière 55	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

2009-12-440

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour l'entretien des espaces verts publics à l'entreprise Les Entretiens d'Espaces verts

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

Stéphanois pour un montant de 27 999,99 \$ incluant les taxes et ce, pour une période de trois ans (2010-2011-2012).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Octroi de contrat – Entretien des terrains de loisirs

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien des terrains de loisirs pour les années 2010, 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Les Entretiens d'Espaces verts Stéphanois	72 000,00 \$
Pépinière 55	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

2009-12-441

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour l'entretien des terrains de loisirs à l'entreprise Les Entretiens d'Espaces verts Stéphanois pour un montant de 72 000,00 \$ incluant les taxes et ce, pour une période de trois ans (2010-2011-2012).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Réseau Biblio – Nomination des représentants des bibliothèques

2009-12-442

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme le représentant des bibliothèques et les responsables de chacune des bibliothèques sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès;

Nom et rôle	Saint-Étienne-des-Grès	Saint-Thomas
Nicolas Gauthier, représentant du conseil	X	X
Denis Boisvert, responsable de la bibliothèque	X	
France Bournival, responsable de la bibliothèque		X

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Autorisation de signataires – Contrat de soutien technique informatique pour les bibliothèques

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie CPU Service inc. pour le soutien technique informatique pour les bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton;

2009-12-443

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service de la compagnie CPU Service inc. pour assurer le soutien technique informatique des bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès pour un montant de 735 \$ et de Saint-Thomas-de-Caxton pour un montant de 495 \$ et autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

23. Le Stéphanois - Renouvellement de contrat pour l'année 2010

2009-12-444

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat avec le journal Le Stéphanois pour l'année 2010 pour cinq (5) pages au montant de 1 012 \$ chacune, soit pour un montant total de 5 060 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi de contrat – Déneigement du secteur Lac Robert

CONSIDÉRANT la demande commune formulée par les propriétaires du secteur du Lac Robert à l'effet que la municipalité procède au déneigement du secteur et charge sur le compte de taxes le coût du contrat;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* une municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

2009-12-445

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de déneigement des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Jean, Guillemette et Roland) pour la saison hivernale 2009-2010 à Roland Bouchard & fils pour un montant de 14 400 \$ taxes incluses. Cette dépense sera répartie aux 48 propriétaires concernées sur le compte de taxes de l'année 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Abrogation de la résolution 2009-11-394 concernant l'appel d'offres pour l'entretien paysager

CONSIDÉRANT que la municipalité avait demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien des espaces paysagers par sa résolution 2009-11-394;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il restait un (1) an au contrat de monsieur Yves Pellerin;

2009-12-446

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès abroge la résolution 2009-11-394.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Varia

26.1 Motion de félicitations – Organismes des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité

2009-12-447

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à chacun des organisateurs et leur équipe des différentes activités tenues à ce jour dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à savoir :

- Exposition de photos, les 21 et 22 novembre, Monsieur Jean-Guy Boisvert;

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

- Concert à l'église par le groupe CODA, le 29 novembre, Monsieur Gaston Mélançon;
- Souper des Bénévoles, le 22 novembre, Monsieur René Grenier;
- Cahier souvenir du 150^e, Comité organisateur des Fêtes du 150^e.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.2 Motion de félicitations – Patricia Landry – Athlète féminine internationale

2009-12-448

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à madame Patricia Landry pour sa nomination d'Athlète féminine au niveau international au Gala Sport Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.3 Appui – Projet structurant des Bayous de St-Barthélemy

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un milieu agricole homogène mais moins intensif reposant sur des sols de classe 3, selon les données de l'inventaire des terres du Canada. Les sols de cette catégorie offrent des possibilités d'utilisations agricoles intéressantes malgré quelques contraintes, soit un excès d'humidité et de capacité portante pour la machinerie caractérisé par la plaine inondable;

CONSIDÉRANT que le milieu ne compte aucune activité d'élevage, seule la grande culture est priorisée dans ce secteur. Par surcroît, ce secteur ne peut recevoir d'élevage compte tenu que nous sommes en pleine plaine inondable;

CONSIDÉRANT que nous trouvons également des résidences construites en bordure du chemin public avec plusieurs concentrations importantes le long du rang du Fleuve. Donc on peut considérer ce dernier comme un milieu déstructuré sur sa longueur;

CONSIDÉRANT qu'en effet, compte tenu de la localisation de l'emplacement et de l'utilisation requise, l'autorisation recherchée n'affectera pas davantage l'homogénéité agricole qui prévaut actuellement dans ce milieu. De la même façon, l'usage projeté n'ajoutera pas de contrainte à la pratique des activités agricoles, eu égard à la localisation spécifique de l'emplacement visé ou sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que le site visé par la demande permettra le développement intégré des ressources en territoire rural par la mise en valeur de l'ensemble des ressources de la terre, des paysages, de la faune, de l'eau et du patrimoine naturel et bâti;

CONSIDÉRANT que le projet propose des moyens concrets pour que les intervenants du milieu soient les principaux gagnants du développement de cette nouvelle filière économique tout en intégrant et favorisant une agriculture de proximité, une agriculture biologique, une fenêtre au produits du terroir ainsi qu'une ouverture à l'agrotourisme;

CONSIDÉRANT le site visé a une partie marécageuse et est traversé par des cours d'eau et des fossés ravinés et mal drainés, où l'on retrouve aussi une friche herbacée laissée à l'abandon;

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé s'inscrit dans une plaine inondable le long du fleuve St-Laurent. Généralement, il s'agit d'une large bande de terre comprise entre le fleuve et le rang du Fleuve et du rang du Fleuve à la route 138 entre coupée par l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que les terrains visés s'intègrent, par ailleurs, dans l'affectation agricole/résidentielle correspondant à un secteur d'îlots déstructurés et fera l'objet d'un contrôle intérimaire caractérisés par une concentration de fonctions urbaines;

CONSIDÉRANT que le site retenu à déjà une partie classée comme Hectare commerciale sur le lot 46;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est déjà perturbé par différents usages tel que : pourvoyeur pêche blanche, marina et camping;

CONSIDÉRANT que le projet pourra bénéficier des services déjà en place tel que : réseau hydro-électrique, réseau téléphonique, aqueduc municipal, gaz naturel (-2 km), et réseau routier;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de l'étude de faisabilité réalisée pour le projet des Bayous du St-Laurent, le site retenu est celui du Domaine Sarrazin à Saint-Barthélemy. Sur les quatorze sites proposés par le plan directeur de la Coopérative de la réserve mondiale de la Biosphère du Lac St-Pierre, c'est celui qui offrait le moins de contrainte au milieu agricole et à l'environnement;

CONSIDÉRANT l'espace nécessaire pour la réalisation du projet, la superficie du site recherchée est détenue que par un seul propriétaire à la fois accessible à l'eau et possédant des terres cultivables soit par l'achat et ou location de celle-ci;

CONSIDÉRANT la proximité du plan d'eau soit : de l'archipel du Lac St-Pierre et cela sans devoir modifier l'accessibilité au plan d'eau directement;

CONSIDÉRANT avoir accès rapidement au réseau routier majeur. Celui-ci est assuré par les réseaux : autoroutier (40) et routier (138) actuels. Aucune nouvelle infrastructure n'est nécessaire pour assurer le développement envisagé;

CONSIDÉRANT l'accès privilégié à la zone, elle est la seule dans le pour tour de l'Archipel (Autoroute 40, Route 138) à moins de 2km;

CONSIDÉRANT ce contexte, le projet apparaît assujéti à une harmonisation dans les usages et les activités identifiées avec le milieu par le règlement municipal sans demander une modification des usages;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre à l'activité économique, touristique et agricole de façon à profiter de l'expertise disponible et à maximiser les retombées locales pour la MRC D'Autray , MRC Maskinongé et régionales pour Lanaudière et Mauricie;

CONSIDÉRANT que c'est l'endroit le plus rapidement accessible aux îles de l'archipel contenu du passage entre l'île Dupas et l'île à l'Aigle;

CONSIDÉRANT qu'à proximité, il a des aires de protection dont : la commune de l'île Dupas, le site Ramsar, la Réserve mondiale de la biosphère, les différentes îles détenus par les paliers de gouvernement, l'héronnière et les haltes migratoires de Saint-Barthélemy et Maskinongé;

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

CONSIDÉRANT que le concept avec ses exigences améliorera par ses qualités esthétiques supérieures le site;

CONSIDÉRANT que le milieu supporte le projet et qui lui aura une incidence sur le développement et sur la pérennité du territoire rural;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans l'ensemble des plans directeurs, d'actions, stratégique ou de développement des différents organismes tel que : la municipalité de Saint-Barthélemy, le CLD D'Autray, la MRC D'Autray, la SADC D'Autray, la coopérative de la réserve Mondiale de la Biosphère du Lac St-Pierre, Touriste Lanaudière, Conférence des Élus Lanaudière et Développement Économique Canada (DEC Laval-Laurentides-Lanaudière) etc.;

CONSIDÉRANT que le projet est implanté directement dans l'action pour les raisons suivantes : cette région est devenue un site Ramsar en 1998, selon la Convention sur les zones humides d'importance internationale, et a été désignée Réserve de la biosphère en 2001. Son archipel, dans la partie amont du lac, compte une centaine d'îles et chenaux et jusqu'à 40 % de tous les milieux humides du Saint-Laurent, lesquels abritent une richesse faunique et végétale exceptionnelle. Dans l'archipel, on peut observer jusqu'à plus de 280 espèces d'oiseaux parmi les 400 espèces présentes au Québec et 167 y nichent. De plus, il est fréquenté par près de 80 espèces de poissons sur les 116 espèces de poissons d'eau douce présentes au Québec. Il comprend la plus importante halte migratoire de sauvagine en eau douce du Saint-Laurent et la plus importante héronnière en Amérique du Nord. De plus c'est le dernier bassin d'eau douce du Saint-Laurent, la plus importante plaine d'inondation du Saint-Laurent, c'est vingt pour cent de tous les marais du Québec, c'est 83 km² de marais hébergement pour une multitude d'invertébrés, de poissons et de rats musquées, c'est 46km² de prairies humides parsemées de mares servant à l'alimentation et à la reproduction printanière du poisson ainsi qu'à la nidification des canards barboteurs, c'est 36km² de forêts, arbustives et herbaçieuses ainsi que des 40km² de terres agricoles et la première halte migratoire printanière de l'Oie des Neiges sur le Saint-Laurent.

Pour l'ensemble de ces considérants, nous croyons qu'il n'a pas d'autre endroit pour réaliser le projet des « Bayous du St-Laurent » sur le territoire de la municipalité de Saint-Barthélemy. Et il en va aussi pour le territoire de la MRC D'Autray et même pour l'ensemble du territoire inclus dans la Réserve Mondiale de la Biosphère.

2009-12-449

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet des Bayous de Saint-Barthélemy.

Que « Le contexte, la localisation, la nature du projet et les considérants » fassent parties de la résolution.

Qu'une copie soit envoyée au promoteur et à la municipalité de la Paroisse de Saint-Barthélemy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

26.4 Octroi de contrat – Études géotechniques – Développement domiciliaire R. Pellerin

2009-12-450

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le mandat pour les études géotechniques au Laboratoire Qualitas relativement au projet domiciliaire R. Pellerin au montant de 9 700 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.5 Nomination d'un pompier – Dave Carrier

2009-12-451

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Dave Carrier comme pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.6 Embauche de chauffeurs occasionnels sur appel

CONSIDÉRANT l'appel de candidature afin de combler des postes de chauffeurs occasionnels sur appel étant donné que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a repris les opérations de déneigement en régie;

2009-12-452

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche comme chauffeurs occasionnels sur appel M. Martin Milot et M. Mario Beauregard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.7 FQM – Formation des élus – Modules 1 et 2

2009-12-453

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription des six (6) conseillers de la municipalité aux formations offertes par la FQM, modules 1 et 2 qui se tiendront à la MRC de Maskinongé les 23 janvier 2010 et 20 février 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 1 354,50 \$ en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.8 Inscription formation ADMQ

2009-12-454

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription aux formations suivantes offertes par l'ADMQ :

Titre de la formation	Participant	Endroit	Coût
La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général	Robert Landry Nathalie Vallée	Yamachiche	428,93 \$
Les lois municipales : comment s'y retrouver et réussir les séances du conseil	Nathalie Vallée	Shawinigan	242,68 \$

Séance ordinaire du 7 décembre 2009

L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général	Nathalie Vallée	Shawinigan	242,68 \$
TOTAL			914,29 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.9 Appel d'offres – Services professionnels d'un architecte – Projet de construction de l'hôtel de ville

2009-12-455

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel d'offres publics pour les services professionnels d'un architecte pour la conception des plans et devis et la gérance du projet de construction de l'hôtel de ville. L'appel d'offres sera publié sur le système électronique SEAO et dans le journal Constructo.

Les soumissions devront être reçues au plus tard 11 h le mercredi 6 janvier 2010 au bureau municipal et seront ouvertes à 11h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 14
Fin : 20 h 15

27. Levée de l'assemblée

2009-12-456

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière